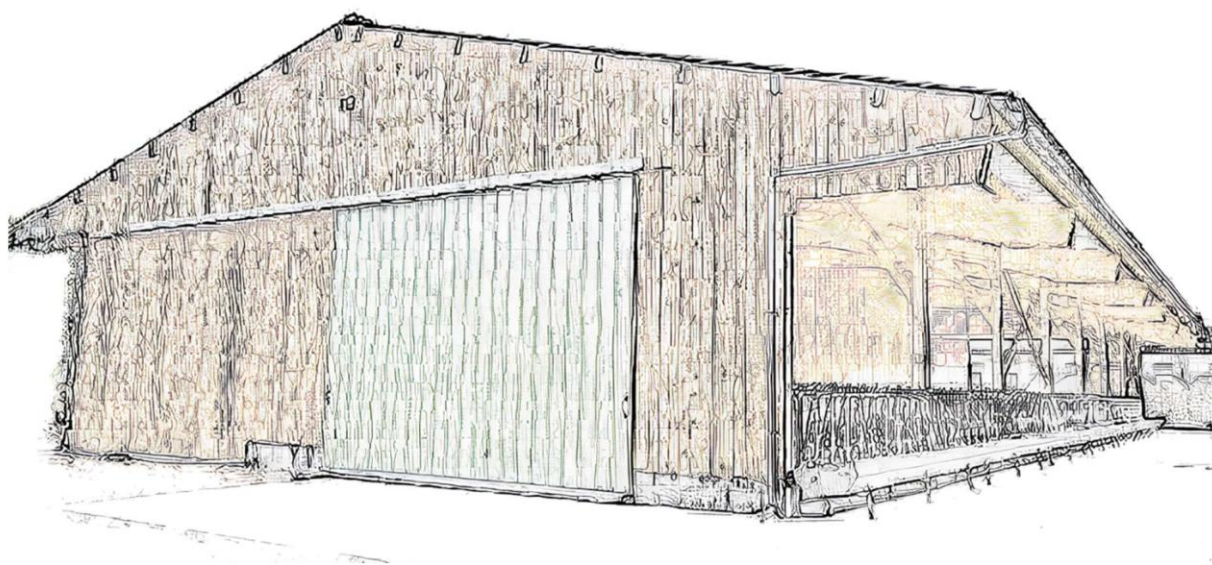


Annexe 1 :

Cahiers des charges par type de bâtiments agricoles



Cahier des charges : Tunnel de stockage (fourrage/matériel)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-ŒUVRE	Fouilles/Tranchées	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche avec ou sans pieux. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	ML
GROS-ŒUVRE	Structure/ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + pose	Unité
		Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
	Option Porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée	Unité
GROS-ŒUVRE	Dalle de propreté intérieure	Autorisé	Travaux préparatoires et réalisation d'un dallage en béton armé	M²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
			Amenée d'eau- tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ML
			Amenée électrique-tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ML
SECOND OEUVRE	Electricité intérieure	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons équipotentielles - chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs baes	Forfait
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Tunnel d'élevage petits ruminants (avec couloir/tapis ou allée d'alimentation obligatoire)				
Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Option 1 : fouille pour murets banchés	MI
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	MI
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : bache isolée environ 80mm	M²
	Structure/Ossature	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
	Options porte	Autorisé	Porte enroulable / bache fermée (max 2 portes)	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie Mur périphérique	Obligatoire	Option 1 : muret banché 1.7 m de hauteur max - mur en banche y compris arase -acier	M²
			Option 2 : muret agglos : 1.7 m de hauteur max- Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	M²
GROS OEUVRE	Façades	Autorisé	Crépis/enduit sur muret	M²
GROS-OEUVRE	Fondation	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bache avec ou sans pieux. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	MI
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : bache isolée environ 80mm + tôle de protection de part et d'autre	M²
GROS-ŒUVRE		Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Porte enroulable / bache fermée (max 2 portes)	Unité
GROS-ŒUVRE	Dispositif d'alimentation	Obligatoire	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme - béton propreté - béton dosé - coffrage - acier - finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	M²
			Option 2 : Dalle Tapis d'alimentation - Préparation fond forme - béton propreté - béton dosé - coffrage - acier - finition	M²
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis ou auges ou râteliers (Matériel financé par ailleurs)	
GROS-OEUVRE	Ventilation des tunnels sup à 300M2	Autorisé	Système mécanisé	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
		Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - Nourrices - branchements - raccordement - Cumulus - réseau abreuvoir	Forfait

SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre – armoire TGBT – liaisons équipotentielles - chemins de câbles - appareillages - (Pc- interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Options	Autorisé	Puit de lumière	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Tunnel d'élevage Porcins

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	M³
VARIANTE 1 : Tunnel avec muret périphérique 1.7 m de hauteur max				
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Option 1 : fouille pour murets banchés	MI
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	MI
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : bache isolée environ 80mm	M²
	Structure/Ossature	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
	Options porte	Autorisé	Porte enroulable / bache fermée (max 2 portes)	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie Mur périphérique	Obligatoire	Option 1 : muret banché 1.7 m de hauteur max - mur en banche y compris arase -acier	M²
			Option 2 : muret agglos : 1.7 m de hauteur max- Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	M²
GROS OEUVRE	Façades	Autorisé	Crépis/enduit sur muret	M²
VARIANTE 2 : Tunnel sans muret périphérique				
GROS-OEUVRE	Fondation	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bache avec ou sans pieux. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	MI
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : bache isolée environ 80mm + tôle de protection de part et d'autre	M²
GROS-ŒUVRE		Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Porte enroulable / bache fermée (max 2 portes)	Unité
Variantes 1 et 2				
GROS-ŒUVRE	Couloir d'alimentation	Autorisé	Dalle pour couloir alimentation - Préparation fond forme - béton propreté - béton dosé - coffrage - acier - finition	M²
			Dalle béton carrossable	M²
GROS-OEUVRE	Ventilation des tunnels sup à 300M2	Autorisé	Système mécanisé	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
		Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait

SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons équipotentielles - chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Options	Autorisé	Puit de lumière	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Tunnel d'élevage Volailles

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS- OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS- OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS- OEUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M ³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS- OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat Kit spécifique Poulailler + Pose	M ²
	Options	Autorisé	Option : Dispositif de déplacement sur roue avec potence de levage	
GROS- OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation dynamique	Unité
GROS- OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
		Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	Réseau intérieur eau froide et chaude - nourrices - branchements -raccordement	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT – liaisons équipotentielles - Chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs bases	Forfait
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Serre de Culture demi - lune (Kit)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-OEUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre : Tubulaire acier et bâche plastique y compris accessoires + porte obligatoire	M²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	Ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	Ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide et raccords	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons équipotentielle - chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs bases	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	Tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	M²
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Serre Culture Mono Tunnel Plastique

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-OEUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-OEUVRE	Fondations	Autorisé	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	MI
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre : Tubulaire acier et bâche plastique y compris accessoires + porte obligatoire	M²
GROS-OEUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Embase périphérique de type bordure 40 cm de hauteur max	MI
GROS-OEUVRE	Dalle centrale	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	M²
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	Agro - écologie = récupération eau de pluie	MI
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	M²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
GROS-OEUVRE		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
GROS-OEUVRE		Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide et raccords	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons équipotentielles - chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs bases	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	Tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	M²
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Serre vitrée / Chapelle

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable / Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-OEUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	M³
GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Fondation primaire périmétral	Ml
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat Kit ossature métallique avec porte Obligatoire toiture ogive	M²
			Achat Kit ossature métallique avec porte obligatoire toiture aéro	M²
		Autorisé	Toit lucarnes mécanisées	Unité
GROS-OEUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Embase béton périmétrale 40 cm de hauteur max	M³
GROS-OEUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	M²
		Autorisé	Dalles internes de desserte	
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	Agro - écologie = récupération eau de pluie	Ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	M³
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	Ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	Ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide et raccords	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons équipotentielle - chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	Tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	M²
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges :Bâtiment de Stockage Foin - Matériels agraires

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition subventionnée ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-OEUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	M³
GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	M³
		Autorisé	Option ceinture périphérique pour murets agglos 1,20 m de hauteur max	Ml
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Métallique : _Monopente ou bipente	M²
			Bois : Monopente ou bipente	M²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	M²
GROS-OEUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	Ml
		Autorisé	Mur aggro périphérique avec hauteur max 1,20	M²
GROS-OEUVRE	Façades jusqu'à 4 faces autorisées / pas de fenêtres	Autorisé	Bardage acier non isolé	M²
		Autorisé	Bardage bois (thermotraité brut)	M²
		Autorisé	Crépis	M²
GROS-OEUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	1 mur de séparation	M²
GROS-OEUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle béton carrossable	M²
GROS-OEUVRE	Toiture	Obligatoire	Couverture Tôle et/ou translucide en Monopente ou bi-pente	M²
			PST pour ossature bois en Monopente ou bi-pente	Ml
			Panneaux isolés	M²
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	Agro - écologie = récupération eau de pluie	Ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	Ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	Ml
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons équipotentielles - Chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Si 4 façades fermées : 1 porte hangar obligatoire minimum	Unité
		Autorisé	Porte de service	Unité

SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	1 porte si cloison de séparation	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges :Bâtiment d'Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois				
Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS- OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS- OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS- OEUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS- OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	M³
		Autorisé	Ceinture périphérique pour murets agglos hauteur 1,40 m à 1,60 m	MI
GROS- OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Métallique Monopente ou Bipente	M²
			Bois-essence locale certifié Monopente ou Bipente	M²
			Bois hors essence locale certifié Monopente ou Bipente	€
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m²	M²
GROS- OEUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,60 sur la partie élevage	M²
		Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	MI
GROS- OEUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Mur agglo périphérique avec hauteur min 1,6m sur la partie salle de traite et laiterie	M²
GROS- OEUVRE	Façades sur la partie élevage	Obligatoire	Bardage acier isolé	M²
			Bardage bois essence locale certifié	M²
			Translucide	M²
			Bardage bois hors essence locale	M²
		Autorisé	Crépis/enduit sur muret périphérique	M²
GROS- OEUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Cloisonnement en mur agglo avec la salle de traite ou l'aire de stockage	M²
GROS- OEUVRE	Dispositif d'alimentation	Obligatoire	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton propre - béton dosé - coffrage - acier finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	M²
			Option 2 : Dalle Tapis d'alimentation Préparation fond forme - béton propre - béton dosé - coffrage - acier -finition	M²
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis, ou auges ou râteliers (Matériel financé par ailleurs)	
		Autorisé	Dalle béton carrossable	M²
GROS- OEUVRE	Toiture	Obligatoire	Panneaux isolés	M²
		Autorisé	Puit de lumière	Unité
GROS- OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	Agro - écologie = récupération eau de pluie	MI
GROS- OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
		Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI

SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons équipotentielles - chemins de câbles - appareillages - (PC interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement cloisons Intérieur murs périphériques	Autorisé	Bardage intérieur bois avec laine de verre si bardage extérieur bois	M²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Minimum 1 porte de hangar	Unité
		Autorisé	3 portes de hangar supplémentaires	Unité
		Autorisé	2 portes de service max	Unité
		Autorisé	Fenêtres type hangar manuelles	Unité
			Fenêtres type hangar automatisées	Unité
			Panneaux coulissants	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	Minimum 2 portes de service si salle de traite	Unité
Variante : Bâtiment d'élevage avec salle de traite et laiterie				
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Murs aggro : - Salle de traite / Elevage - Salle de traite / Laiterie	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Quai intérieur min 1m de hauteur	M²
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Fosse et bac de décantation + drains	Unité
SECOND OEUVRE	Isolation murs périphériques	Obligatoire	Laiterie : Panneaux sandwich	M²
			Laiterie : BA 13 ou autre support + doublage (plus revêtement alimentaire à ajouter)	M²
		Autorisé	Salle de traite BA 13 ou autre support + doublage	M²
SECOND OEUVRE	Cloisons	Obligatoire	Laiterie/salle de traite : Panneaux sandwich	M²
			Laiterie/salle de traite : BA 13 ou autre support (plus revêtement alimentaire à ajouter côté laiterie)	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons laiterie (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire	M²
			Faïence	M²
			Panneau PVC	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons salle de traite	Autorisé	Peinture alimentaire	M²
			Faïence	M²
			Panneau PVC	M²
GROS-ŒUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Aménagement extérieur : - Dalle de propreté Laiterie 100 m2 carrossable	M²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle de toit intérieure : Plancher métallique + béton propreté ou plancher poutrelles béton	M²
GROS-ŒUVRE		Autorisé	Etanchéité Dalle de toit	M²
GROS6OEUVRE	Façades sur la partie salle de traite et laiterie	Obligatoire	Bardage acier isolé	M²
			Bardage bois essence locale certifié	M²
			Translucide	M²
			Crépis/enduit	M²
			Bardage bois hors essence locale	M²
SECOND OEUVRE	Plafonds	Autorisé	Faux Plafond si dalle de toit intérieure	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Revêtement sol local de traite et quai : - Ciment lisse+ chape	M²

		Obligatoire	Revêtement sol local de traite et Quai : - carrelage anti dérapant + chape	M²
			Revêtement sol local de traite et Quai : - résine + chape	M²
			Revêtement sol Laiterie : - carrelage anti dérapant ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	M²
			Revêtement sol Laiterie : - résine + chape	M²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Menuiseries Laiterie : - Porte de service PVC ou alu pour sortie extérieure	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : - Porte de service PVC ou alu pour sortie extérieure	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : 1 fenêtre pour 20 m²	Unité
		Autorisé	Menuiseries Laiterie : 1 fenêtre pour 20 m²	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	1 porte PVC d'accès entre bergerie et salle de traite	Unité
		Obligatoire	Menuiseries intérieures : 1 porte PVC d'accès entre salle de traite et laiterie	Unité
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Supplément électricité salle de traite et laiterie	Forfait
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Supplément plomberie salle de traite et laiterie	Forfait
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges :: Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-OEUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	M³
GROS-OEUVRE	Structure/ ossature	Obligatoire	Si pas de dalle hériçon : Mur aggro vide sanitaire	M²
			Si pas de dalle hériçon : Mur banché si contrainte technique	M²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	M²
GROS-OEUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC-hauteur mur minimum 3m	M²
		Autorisé	Elévation R+1 Si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	M²
		Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	MI
		Autorisé	Appuis de fenêtre talonnettes et linteaux	Unité
		Autorisé	Appuis de fenêtre talonnettes et linteaux	Unité
GROS-OEUVRE	Façades	Obligatoire	Crépis/enduit	M²
			Bois essence locale certifiée	M²
			Pierre ou Bois hors essences locales	M²
GROS-OEUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	M²
GROS-OEUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC si vide sanitaire	M²
			Dalle hériçon	€
		Autorisé	Plancher R+1 si R+1 autorisé.	M²
GROS-OEUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire – Bipente	M²
			Isolation obligatoire 4 pentes	M²
			Isolation obligatoire sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension toit terrasse	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-OEUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et fosse + drains	Unité
		Autorisé	Standard	MI

GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie		Agro - écologie = récupération eau de pluie	Ml		
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité		
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m² devant entrée Lait	M²		
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	Ml		
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	Ml		
SECOND OEUVRE	Isolation murs périphériques	Obligatoire	Panneaux sandwichs	M²		
			BA 13 ou autre support + doublage (A ajouter revêtement alimentaire en zone transformation)	M²		
SECOND OEUVRE	Cloisons	Obligatoire	BA 13 ou autre support (A ajouter revêtement alimentaire en zone transformation)	M²		
			Panneaux sandwichs	M²		
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone de transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire	M²		
			Faïence	M²		
			Panneau PVC	M²		
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone hors transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²		
			Faïence	M²		
			Panneau PVC	M²		
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone affinage (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²		
			Faïence	M²		
			Panneau PVC	M²		
			Revêtement conventionnel (chaux par ex)	M²		
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe-eau	Forfait		
		Obligatoire	1 WC			
		Autorisé	1 Douche			
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises étanches	Forfait		
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux BA 13 ou autre support + peinture alimentaire en zone de transformation et peinture alimentaire ou non alimentaire en zone hors transformation	M²		
			Panneaux PVC	M²		
			Panneaux sandwichs simple	M²		
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zone transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²		
			Zone transformation : Résine + chape	M²		
			Zone hors transformation (y compris affinage) : Résine + chape	M²		
			Zone hors transformation (y compris affinage) : Ciment lisse + chape	M²		
			Zone hors transformation (y compris affinage) : revêtement ragréage autolissant ou carrelage + chape	€		
			Zone hors transformation (y compris affinage) : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²		
			Zone hors transformation (y compris affinage) : Ciment poli + chape	M²		
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité		
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité		
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 Porte extérieure entrée/sortie : PVC ou Alu	1 500€/U	BET	Unité

		Autorisé	2 portes supplémentaires en PVC ou alu	Unité
		Autorisé	Fenêtres et châssis : PVC ou alu	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité
		Autorisé	Porte chambre froide	Unité
		Autorisé	Hâloir ventilation dynamique	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	M³
GROS-ŒUVRE	Structure/ ossature	Obligatoire	Si pas de dalle hérisson : Mur aggro vide sanitaire	M²
			Si pas de dalle hérisson : Mur banché si contrainte technique	M²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m²	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC hauteur mur minimum 3m	M²
		Autorisé	Elévation R+1 Si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment ou si séchage traditionnel	M²
		Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	MI
		Autorisé	Appuis de fenêtre talonnettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous-sol pour l'affinage	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	Crépis/enduit	M²
			Bois essence locale certifiée	M²
			Pierre, Bois hors essences locales	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	M²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC si vide sanitaire	M²
			Dalle hérisson	€
		Autorisé	Plancher R+1 si R+1 autorisé.	M²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire – Bipente	M²
			Isolation obligatoire 4 pentes	M²
			Isolation obligatoire Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles construction hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et fosse + drains	Unité
GROS-OEUVRE		Autorisé	Standard	MI

	Gouttières et descentes eaux de pluie		Agro - écologie = récupération eau de pluie	Ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m² devant entrée carcasses	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	Ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	Ml
SECOND OEUVRE	Isolation murs périphériques	Obligatoire	Panneaux sandwichs	M²
			BA 13 ou autre support + doublage (A ajouter : revêtement alimentaire en zone de transformation et panneaux inox en zone saloir)	M²
SECOND OEUVRE	Cloisons	Obligatoire	BA 13 ou autre support (A ajouter : revêtement alimentaire en zone de transformation et panneaux inox en zone saloir)	M²
			Panneaux sandwichs	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone de transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone hors transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone séchage/affinage (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
			Revêtement conventionnel	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone saloir (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Panneaux inox	M²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe-eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux BA 13 ou autre support + peinture alimentaire en zone de transformation et peinture alimentaire ou non alimentaire en zone hors transformation	M²
			Panneaux PVC	M²
			Panneaux sandwichs simple	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zone transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²
			Zone transformation : Résine + chape	M²
			Zone hors transformation (y compris séchage/affinage) : Résine + chape	M²
			Zone hors transformation (y compris séchage/affinage) : Ciment lisse + chape	M²
			Zone hors transformation (y compris séchage/affinage) : revêtement ragréage autolissant ou carrelage + chape	€
			Zone hors transformation (y compris séchage/affinage) : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²
			Zone hors transformation (y compris séchage/affinage) : Ciment poli + chape	M²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité

SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 Porte extérieure : PVC ou Alu	Unité
		Autorisé	2 portes supplémentaires en PVC ou alu	Unité
		Autorisé	Fenêtres et châssis : Pvc ou alu	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Porte chambre froide	Unité
		Obligatoire	Chambre froide carcasse statique	Unité
		Obligatoire	Chambre froide saloir statique	Unité
		Obligatoire	Chambre froide découpe dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre froide négative statique	Unité
		Autorisé	Chambre froide séchoir mécanique dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre froide repos statique	Unité
		Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité
		Autorisé	Chambre froide déchet	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable / Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-ŒUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-ŒUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	M³
GROS-ŒUVRE	Structure/ ossature	Obligatoire	Si pas de dalle hérissée : Mur aggro vide sanitaire	M²
			Si pas de dalle hérissée : Mur banché si contrainte technique	M²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m²	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC hauteur mur minimum 3m	M²
		Autorisé	Elévation R+1 Si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	M²
		Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	MI
		Autorisé	Appuis de fenêtre talonnettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous-sol	M²
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	Crépis/enduit	M²
			Bois essence locale certifiée	M²
			Pierre ou Bois hors essences locales	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	M²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC si vide sanitaire	M²
			Dalle hérissée	€
		Autorisé	Plancher R+1 si R+1 autorisé.	M²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire – Bipente	M²
			Isolation obligatoire 4 pentes	M²
			Isolation obligatoire Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles construction hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE			Fosse + drains (sans bac à graisse)	€

	Egouts/Evacuations	Obligatoire		
		Autorisé	Bac à graisse et fosse + drains	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	Standard	MI
			Agro - écologie = récupération eau de pluie	MI
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m² devant entrée	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND-OEUVRE	Isolation murs périphériques	Autorisé	Panneaux sandwichs	M²
			BA 13 ou autre support + doublage	M²
		Obligatoire	Si chambre froide, panneaux sandwich	M²
SECOND-OEUVRE	Cloisons (si pièces séparées)	Obligatoire	BA 13 ou autre support	M²
			Panneaux sandwichs	M²
SECOND-OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons (sauf si panneaux sandwich)	Autorisé	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe-eau	Forfait
		Autorisé	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux BA 13 ou autre support avec peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
			Panneaux PVC	M²
			Panneaux sandwichs simple	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	M²
			Ciment lisse + chape	M²
			Revêtement ragréage autolissant ou carrelage + chape	€
			Résine + chape	M²
			Ciment poli + chape	M²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries Extérieures	Obligatoire	1 Porte extérieure : PVC ou Alu	Unité
		Autorisé	2 portes supplémentaires en PVC ou alu	Unité
		Autorisé	Fenêtres et châssis : Pvc ou alu	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Portes PVC entre chaque pièce (si pièces séparées)	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre Froide statique	Forfait
		Autorisé	Porte chambre froide	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges :Distillerie				
Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles/plots béton	M³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Métallique Monopente ou bipente	M²
		Obligatoire	Si pas de dalle hérisson : Mur aggro vide sanitaire	M²
			Si pas de dalle hérisson : Mur banché si contrainte technique	M²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC y compris si ossature métallique sans bardage tôle	M²
			Si ossature métallique avec bardage tôle : Mur aggro périphérique avec hauteur max 1,20m	M²
		Autorisé	Elévation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment ou mezzanine pour déchargement	M²
		Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	MI
		Autorisé	Appuis de fenêtre talonnettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous-sol	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	Si ossature métallique : bardage tôle	M²
			Si ossature métallique : Bois essences locales certifié	M²
			Si ossature métallique : Pierre, Bois hors essences locales certifié	M²
			Crépis/enduit	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur soutien charpente	M²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC si vide sanitaire	M²
			Dalle hérisson	€
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire – Bipente	M²
			Isolation obligatoire – Monopente	M²
		Proscrit	4 pentes	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit 4 pentes	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et fosse + drains	Forfait

			Fosse + drains	€
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	MI
			Agro - écologie = récupération eau de pluie	MI
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m² devant entrée	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe-eau	Forfait
		Autorisé	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Autorisé	Panneaux BA 13 ou autre support avec peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
SECOND OEUVRE	Isolation murs périphériques	Autorisé	BA 13 ou autre support + doublage	M²
SECOND OEUVRE	Cloisons	Autorisé	BA 13 ou autre support	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons	Autorisé	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage anti dérapant + chape	M²
			Résine + chape	M²
			Ciment lisse + chape	M²
			Ragréage autolissant ou carrelage + chape	€
			Ciment poli + chape	M²
			Chape de propreté	M²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 porte garage en entrée	Unité
		Autorisé	1 porte de sortie PVC ou alu	Unité
		Autorisé	Fenêtre PVC ou alu	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Portes conventionnelles, entre chaque pièce si existante	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges :Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les Équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	M³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	M³
GROS-ŒUVRE	Structure/ ossature	Obligatoire	Si pas de dalle hérissée : Mur aggro vide sanitaire	M²
		Obligatoire	Si pas de dalle hérissée : Mur banché si contrainte technique	M²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC-hauteur mur minimum 3m	M²
		Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	MI
		Autorisé	Appuis de fenêtre talonnettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave enterrée	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	Crépis/enduit	M²
			Bois essence locale certifiée	M²
			Pierre ou Bois hors essences locales	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si contrainte technique portée charpente	M²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC si vide sanitaire	M²
			Dalle hérissée	€
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire – Bipente	M²
			Isolation obligatoire 4 pentes	M²
			Isolation obligatoire Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
			Monopente sur nouvelles construction hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	Standard	MI
			Agro - écologie = récupération eau de pluie	MI
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité

GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND OEUVRE	Isolation murs périphériques	Obligatoire	Panneaux sandwichs	M²
			BA 13 ou autre support + doublage (A ajouter revêtement alimentaire dans zone de transformation)	M²
SECOND OEUVRE	Cloisons	Obligatoire	BA 13 ou autre support (A ajouter revêtement alimentaire dans zone de transformation)	M²
			Panneaux sandwichs	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone de transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone hors transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe-eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux BA 13 ou autre support + peinture alimentaire en zone de transformation et peinture alimentaire ou non alimentaire en zone hors transformation	M²
			Panneaux PVC	M²
			Panneaux sandwichs simple	M²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zone transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²
			Zone transformation : Résine + chape	M²
			Zone hors transformation : Résine + chape	M²
			Zone hors transformation : Ciment lisse + chape	M²
			Zone hors transformation : Ragrée autolissant ou carrelage + chape	€
			Zone hors transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²
			Zone hors transformation : Ciment poli + chape	M²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 Porte extérieure : PVC ou Alu	Unité
		Autorisé	12 portes supplémentaires en PVC ou alu	Unité
		Autorisé	Fenêtres et châssis : Pvc ou alu	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Porte technique chambres froides	Unité
		Obligatoire	Porte PVC toilettes et douches	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre Froide dynamique zone découpe	Unité
		Obligatoire	Chambre froide Statique : zone carcasse	Unité
		Autorisé	Chambre froide Statique : zone déchets	Unité
		Autorisé	Chambre froide Statique : zone produits finis	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Unité
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			

Cahier des charges :Atelier Légumerie / confiturerie / conserverie				
Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS- OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS- OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	Option 1 : terrain Standard	M³
			Option 2 : terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	M³
GROS-ŒUVRE	Structure/ ossature	Obligatoire	Si pas de dalle hérisson : Mur aggro vide sanitaire	M²
		Autorisé	Si pas de dalle hérisson : Mur banché si contrainte technique	M²
			Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	M²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC-hauteur mur plafond minimum 3m	M²
		Autorisé	Elévation R+1	M²
		Autorisé	Si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	
		Autorisé	Matériaux drainant périphérique au mur	MI
		Autorisé	Appuis de fenêtre talonnettes et linteaux	Unité
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	Non recevable	Cave enterrée
				Crépis/enduit
				Bois essence locale certifiée
				Pierre ou Bois hors essences locales
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	M²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC si vide sanitaire	M²
			Dalle hérisson	€
		Autorisé	Plancher R+1 si R+1 autorisé.	M²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire – Bipente	M²
			Isolation obligatoire 4 pentes	M²
			Isolation obligatoire Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles construction hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Fosse + drains	€
			Bac à graisse et fosse + drains	Unité
GROS- OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	MI
			Agro - écologie = récupération eau de pluie	MI
GROS- OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS- OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	M²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	MI

		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	MI
SECOND ŒUVRE	Isolation murs périphériques	Obligatoire	Panneaux sandwichs	M²
			BA 13 ou autre support + doublage (A ajouter revêtement alimentaire dans zone de transformation)	M²
SECOND ŒUVRE	Cloisons	Obligatoire	BA 13 ou autre support (A ajouter revêtement alimentaire dans zone de transformation)	M²
			Panneaux sandwichs	M²
SECOND ŒUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone de transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND ŒUVRE	Revêtement murs périphériques et cloisons zone hors transformation (sauf si panneaux sandwich)	Obligatoire	Peinture alimentaire ou non alimentaire	M²
			Panneau PVC	M²
			Faïence	M²
SECOND ŒUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe-eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND ŒUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND ŒUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux BA 13 ou autre support + peinture alimentaire en zone de transformation et peinture alimentaire ou non alimentaire en zone hors transformation	M²
			Panneaux PVC	M²
			Panneaux sandwichs simple	M²
SECOND ŒUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zone transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²
			Zone transformation : Résine + chape	M²
			Zone hors transformation : Résine + chape	M²
			Zone hors transformation : Ciment lisse + chape	M²
			Zone hors transformation : Ragréage autolissant ou carrelage + chape	€
			Zone hors transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	M²
			Zone hors transformation : Ciment poli + chape	M²
SECOND ŒUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND ŒUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND ŒUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 Porte extérieure : PVC ou Alu	Unité
		Autorisé	2 portes supplémentaires en PVC ou alu	Unité
		Autorisé	Fenêtres et châssis : Pvc ou alu	Unité
SECOND ŒUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Porte PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND ŒUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre Froide statique stockage	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide statique produits finis	Forfait
Obligatoire	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.			
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération			
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.			
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.			